



Appel à candidature pour l'année 2026

“Bande-dessinée”

5 octobre - 5 novembre 2026

La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont dans la métropole de Bordeaux, la Villa Valmont est un espace international de résidence dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes: littérature, cinéma, série, BD, essai, traduction...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·ices en résidence à l'année et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements autour de l'art d'écrire. La structure dispose de six chambres individuelles équipées de bureaux et sanitaires privatifs et accueille une quarantaine d'auteur·rices chaque année dans toutes les disciplines de l'écriture.

Les résident·es ne sont pas seules dans la maison et côtoient d'autres artistes tout au long de leur séjour.

Des événements culturels et des actions de médiation sont également proposés toute l'année à la Villa Valmont qui est un lieu parfois animé en raison des événements et du public qu'elle accueille, merci de bien en tenir compte si vous candidatez.

La Villa Valmont offre les moyens de la création à tous·tes les auteur·ices contemporain·es de l'écrit et favorise l'émergence tout comme la rencontre avec des auteur·ices confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture: intention, recherche, création, expérimentation, médiation.

La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours sous forme de sortie de résidence publique est demandée à l'auteur·ice de même que la participation à des actions de médiation dans la limite de 30% du temps de résidence..

Ces temps de médiation ont vocation à permettre la rencontre entre l'auteur·ice et les habitant·es du territoire et sont pensés en premier lieu à l'attention des publics qui ont peu accès à la culture pour des raisons économiques, sociologiques, linguistiques ou physiques. Le programme d'interventions représente autour de 3 actions de médiation pour un mois de résidence. Le programme d'interventions sera construit en concertation avec l'auteur·ice lauréat·e.

A l'issue de l'appel à candidatures "Littérature" un seul projet sera sélectionné par le comité de sélection qui se réunira début novembre 2025 pour désigner le ou la lauréate d'une résidence d'écriture d'un mois à la Villa Valmont assortie d'une aide à la création de 2000€ bruts en droit d'auteur·ice pour un mois ou de 500€ bruts par semaine.

La résidence "Bande-dessinée"

La résidence "Bande-dessinée" est ouverte à tous·tes les auteur·ices de bande-dessinées (albums, romans graphiques, mangas, comics...) de langue française qui ont déjà une bande-dessinée (albums, mangas, comics, roman graphique...) publiée à compte d'éditeur en adulte ou en jeunesse.

La résidence concerne toutes les étapes de travail : recherche, scénarisation, storyboard, crayonné, encrage, colorisation ...

La Villa Valmont offrira au ou à la lauréate une bourse d'aide à l'écriture d'un montant de 2000€ bruts pour un mois (ou 500€ bruts / semaine), la prise en charge d'un A/R domicile - Villa Valmont dans la limite de 150€ *, le logement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privatifs) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, copieur, salles de travail, thé, café, lessive...) gracieusement.

**pour les auteur·ices ultra marin·es, la participation aux frais de transports est de 250€*

*** pour les auteur·ices résidant à l'étranger la participation aux frais de transport est de 150€*

**** en cas de résidence fractionnée, la Villa Valmont ne prend en charge qu'un seul A/R dans la limite des plafonds fixés*

Les frais de repas au quotidien sont à la charge de la résidente.

Les critères d'éligibilité :

- Avoir un projet de bande-dessinée ou de narration graphique
- Être un.e auteur.ice majeur.e de langue française écrivant en français
- Avoir déjà publié au moins une œuvre de narration graphique ou de bande-dessinée à compte d'éditeur (l' autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles)
- Être disponible aux périodes proposées de 1 semaine à 1 mois selon les besoins de l'auteur.ice (merci de préciser les périodes et la durée de résidence souhaitées dans la limite de 1 mois au total dans la fiche Candidat.e ainsi que celle de votre collaborateur ou collaboratrice)

Les pièces à fournir pour candidater :

- L'auteur candidat adressera les documents suivants sous forme d'un seul fichier numérique (PDF de 12 Mo maximum)
- un curriculum vitae, auquel seront joints des éléments représentatifs de son travail artistique
- une lettre de motivation
- une description précise du projet de 8000 caractères maximum avec les espaces, complétée d'un résumé (synopsis) d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également des documents graphiques se rapportant au projet, incluant au moins trois planches consécutives finalisées du projet
- la fiche candidat.e renseignée
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est l'unique auteur des œuvres présentées dans son dossier.
- Ce règlement lu, approuvé et signé
- L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com
- Préciser en objet du mail "Candidature BD 2026 + Prénom + Nom"

Critères de sélection :

- La qualité artistique du projet
- L'intérêt pour le propos
- L'intérêt de la résidence pour le projet présenté
- La dimension originale et inédite du projet artistique

Le comité de sélection

Le comité de sélection est composé des auteurs Alfred et Vincent Perriot, de la directrice artistique du festival Gribouillis Sarah Vuillermoz et d'un·e membre de l'équipe de la Villa Valmont. .

Les modalités d'accueil du ou de la lauréat·e :

La Villa Valmont offrira au·à la lauréat·e :

- une aide à l'écriture d'un montant total de 500€ bruts en droits d'auteur·ices par semaine jusqu'à 2000€ bruts en droits d'auteur·ices pour un mois. Si le ou la candidat·e souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice, le montant de la bourse de résidence ne varie pas ;
- l'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privés) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, imprimante - copieur, salles de travail, vélos électriques...) ;
- la prise en charge d'un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ * ;
- la possibilité de bénéficier de consultations avec des professionnel·les (à définir selon les besoins).

Les frais de nourriture restent à la charge des résident·es.

.

Pour les résidences qui durent d'une à deux semaines : les lauréat·es s'engagent à participer à une rencontre publique ou un atelier.

Pour les résidences qui durent de trois à quatre semaines : les lauréat·es devront consacrer jusqu'à 30% de leur temps de résidence à des actions de médiation (ateliers, rencontres et interventions auprès des publics scolaires, du grand public ou de structures partenaires). Le programme de médiation sera construit avec les lauréat·es. Iels s'engagent également à participer à une présentation de leur travail en cours à l'issue de la résidence dont la forme reste à déterminer.

La Villa Valmont, en collaboration avec la Maison des Auteurs (Cité internationale de la bande dessinée et de l'image), offrira la possibilité au ou à la lauréat·e de rencontrer des artistes, auteur·ces et professionnel·les de la filière BD et Cinéma à Angoulême pendant 1 à 2 jours pendant la résidence.

**pour les auteur.rices ultra marin.es, la participation aux frais de transports est de 250€*

*** pour les auteur.ices résidant à l'étranger la participation aux frais de transport est de 150€*

**** en cas de résidence fractionnée, la Villa Valmont ne prend en charge qu'un seul A/R dans la limite des plafonds fixés*

Les candidatures sont individuelles : un.e seul.e lauréat.e est désigné.e par le comité de sélection et une seule bourse de résidence est accordée.

Toutefois, le-la lauréate peut venir accompagné.e d'un.e collaborateur.ice dont la présence est nécessaire à l'avancée du projet artistique (co-auteur.ice, co-scénariste, coloriste, storyboarder ...).

Les modalités d'accueil de ou de la collaboratrice :

Le-la collaborateur.ice peut être logé.e entre le 13 octobre et le 30 octobre 2026 (sur toute la durée ou moins).

Dans ce cas de figure, la Villa Valmont :

- loge gracieusement le collaborateur ou la collaboratrice dans une chambre individuelle et met à disposition les mêmes services qu'au lauréat ou qu'à la lauréate de l'appel à candidatures ;
- prend en charge un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ ;
- ne délivre pas de bourse de résidence mais laisse la possibilité au binôme, si les deux parties le souhaitent, de se partager la bourse comme iels le veulent ;
- communique autour de l'accueil du collaborateur ou de la collaboratrice et de son travail.

Calendrier

- Candidatures: entre le 26 août et le 25 septembre 2025 à midi (aucun dossier arrivé après échéance ne sera accepté)
- Jury : semaine du 2 janvier
- Annonce des résultats : semaine du 8 janvier

En raison d'un nombre de plus en plus important de candidatures mais d'une équipe qui, elle, ne grossit pas, nous ne pourrons malheureusement plus faire de retour personnalisé à chaque candidat.e. Nous nous en excusons par avance car nous savons combien ces retours sont précieux. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Renseignements :

Par mail: contact@villavalmont.com

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Date et signature